

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 288

10 février 2009

### SOMMAIRE

1A Gérances S.à r.l. ....	13803	LP Two Weiterstadt Sàrl .....	13821
1A Gérances S.à r.l. ....	13802	Lursys S.à r.l. ....	13802
1A Gérances S.à r.l. ....	13801	Lux Brooker S.A. ....	13815
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2 .....	13794	Majestic Global Business S. à r.l. ....	13800
Alex F. Holding S.A. ....	13819	Malis S.A. ....	13794
Apollonia Gestion Immobilière S.à r.l. ...	13808	Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A. .....	13792
Ariete S.A. ....	13822	Media Outdoor S.à r.l. ....	13790
Babcock & Brown Riva Holdings S.à r.l. ..	13806	Metatrone Development S.A. ....	13810
Balbuzard S.à r.l. ....	13818	Muscat S.A. ....	13810
Buttercup S.A. ....	13789	Nord Est Investment Partners S.A. ....	13791
Chen Ling S.A. ....	13809	Novamil Invest S.A. ....	13818
Chiafia Financing Holding S.A. ....	13820	Paragon Investment SA .....	13816
Der Montage Schreiner S.à r.l. ....	13804	Parmed S.A. ....	13818
Dolcelux S.A. ....	13816	Pluto Luxembourg S.à r.l. ....	13796
Emo Automotive Services S.A. ....	13793	Pymoon .....	13824
EP Megaron S.A. ....	13792	Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l. .....	13778
Garnet S.à r.l. ....	13798	Santé S.A. ....	13811
Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	13793	Simon-Huberty S.A. ....	13778
Infinity Holding Company S.A. ....	13800	Utu Luxembourg 1 S.à r.l. ....	13791
Karenita S.A. ....	13815	Utu Luxembourg 1 S.à r.l. ....	13793
Kenny S.A. ....	13815	VGC (Funding) Holdings Sàrl .....	13823
Keyko S.à r.l. ....	13810	Vintage General Partner S.à r.l. ....	13798
Kine Holding S.A. ....	13795	W2005/2007 Aravalli S.à r.l. ....	13811
Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l. ....	13814	Yossef S.A. ....	13808

**Simon-Huberty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 36.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009008149/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00328. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090005272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.143.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., a series limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number SRV-060269414,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 15, 2008;

2. Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., a series limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number SRV-060269414,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 15, 2008;

3. Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., a series limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number SRV-060269438,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 15, 2008;

4. Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., a series limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number SRV-060269438,

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 15, 2008.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale, or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders. 3

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

(iii) The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) managers of the Company or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

**Art. 9. Sole manager.** The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.** The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

#### *Subscriptions and Payments*

Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., represented as stated above, subscribes to three thousand nine hundred sixty-nine (3,969) shares in registered form, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of three thousand nine hundred sixty-nine Canadian Dollars (CAD 3,969).

Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., represented as stated above, subscribes to five thousand six hundred thirty (5,630) shares in registered form, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand six hundred thirty Canadian Dollars (CAD 5,630).

Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., represented as stated above, subscribes to three thousand two hundred thirty-nine (3,239) shares in registered form, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of three thousand two hundred thirty-nine Canadian Dollars (CAD 3,239).

Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand one hundred sixty-two (12,162) shares in registered form, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand one hundred sixty-two Canadian Dollars (CAD 12,162).

The aggregate amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed unanimously the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Norman D. Bontje, private employee, born on August 24, 1967 in Detroit, Michigan, United States of America, with professional address at 601 Union Street, Seattle, WA 98101, United States of America;

- Eugene J. McDonald, private employee, born on July 14, 1932 in Minneapolis, Minnesota, United States of America, with professional address at 2200 West Main Street, Durham, NC 27705, United States of America;

- Geoff Radcliffe, private employee, born on October 8, 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and

- Wlodimierz Ksiazak, private employee, born on February 9, 1971 in Warsaw, Poland, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. The registered office of the Company is set at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le seizième jour de décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1. Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., une series limited partnership organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etat-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, inscrit auprès du Secrétaire de l'Etat, Section Sociétés sous le numéro SRV-060269414,

ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008;

2. Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., une series limited partnership organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etat-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, inscrit auprès du Secrétaire de l'Etat, Section Sociétés sous le numéro SRV-060269414,

ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008;

3. Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., une series limited partnership organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etat-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, inscrit auprès du Secrétaire de l'Etat, Section Sociétés sous le numéro SRV-060269438,

ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008;

4. Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., une series limited partnership organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etat-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, inscrit auprès du Secrétaire de l'Etat, Section Sociétés sous le numéro SRV-060269438,

ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société (dont le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil et qui pourront, sur autorisation du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.** Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

#### *Souscriptions et Libérations*

Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux trois mille neuf cent soixante-neuf (3.969) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille neuf cent soixante-neuf Dollars Canadiens (CAD 3.969).

Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux cinq mille six cent trente (5.630) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent trente Dollars Canadiens (CAD 5.630).

Diversified Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux trois mille deux cent trente-neuf (3.239) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille deux cent trente-neuf Dollars Canadiens (CAD 3.239).

Natural Resources Portfolio, a separate series of Q-BLK Real Assets II (Parallel), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cent soixante-deux (12.162) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cent soixante-deux Dollars Canadiens (CAD 12.162).

Le montant total de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25,000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 2.500,- Euros.

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Norman D. Bontje, employé privé, né le 24 août 1967 à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 601 Union Street, Seattle, WA 98101, Etats-Unis d'Amérique;
- Eugene J. McDonald, employé privé, né le 14 juillet 1932 à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 2200 West Main Street, Durham, NC 27705, Etats-Unis d'Amérique;
- Geoff Radcliffe, employé privé, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Isle of Man, Iles Britanniques, avec adresse professionnelle à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and
- Wlodimierz Ksiazak, employé privé, né le 9 février 1971 à Varsovie, Pologne, avec adresse professionnelle à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51339. Reçu à 0,5 %: soixante quatorze euros vingt-six cents (74,26 €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009011293/211/590.

(090010460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Buttercup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.636.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The private limited company Constantine S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.294, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

1.- That the public limited company "BUTTERCUP S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 117.636, has been incorporated by deed of Maître Tom METZLER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 30, 2006, published in the Memorial C number 1678 of September 8, 2006, and that its articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the same notary, on August 24, 2006, published in the Memorial C number 2075 of November 7, 2006.

2.- That the capital of the company "BUTTERCUP S.A." presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company "BUTTERCUP S.A.".

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "BUTTERCUP S.A." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited company "BUTTERCUP S.A.".

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the public limited company "BUTTERCUP S.A." and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the public limited company "BUTTERCUP S.A." even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved public limited company "BUTTERCUP S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

9.- That the share register has been cancelled.

10.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Constantine S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.294, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme "BUTTERCUP S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.636, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1678 du 8 septembre 2006, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 24 août 2006, acte publié au Mémorial C numéro 2075 du 7 novembre 2006.

2.- Que le capital de la société anonyme "BUTTERCUP S.A." s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "BUTTERCUP S.A."

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "BUTTERCUP S.A.", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme "BUTTERCUP S.A."

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme "BUTTERCUP S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme "BUTTERCUP S.A.", même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société anonyme dissoute "BUTTERCUP S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

10.- Que les livres et documents seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/196. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011416/231/96.

(090010011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.030.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011674/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05308. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.422.800,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of November 6<sup>th</sup>, 2008*

- The resignation of Mr. Stephen Harris as a Class A Manager is accepted.

- Mr. Peter DAHLBERG, Investment Director, born on April 21<sup>st</sup>, 1975 in Uppsala (Sweden), professionally residing at 2, More London Riverside, SE1 2AP, United Kingdom is appointed as a new Class A Manager, in his replacement. His mandate will be unlimited.

For true copy

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008*

- La démission de Monsieur Stephen Harris de son mandat de Gérant de Catégorie A est acceptée.

- Monsieur Peter DAHLBERG, Directeur d'investissement, né le 21 avril 1975, à Uppsala (Suède), résidant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP, Royaume-Uni, est nommé comme nouveau Gérant de Catégorie A en son remplacement. Son mandat aura une durée indéterminée.

Luxembourg, November 6<sup>th</sup>, 2008.

Certifié conforme

UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009011693/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 décembre 2008*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur FRANZINA Federico, Monsieur CROTTA Giorgio, Monsieur MONTANO Vincenzo, domicilié au 12, rue de Schifflange, L-3676 Kayl, et Monsieur EGIDI Fulvio sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil d'Administration.

ERNST & YOUNG S.A. est renommée réviseur aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.  
Angelo DE BERNARDI / Vincenzo MONTANO  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011695/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05526. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.011.

—  
*Extrait des résolutions des Associés prises en date du 17 décembre 2008*

Les Associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Stuart WATSON de sa fonction de «A-Mitglied des Verwaltungsrates» et ce avec effet au 17 septembre 2008;

\* Monsieur Godfrey ABEL de sa fonction de «D-Mitglied des Verwaltungsrates» et ce avec effet au 24 novembre 2008;

\* Monsieur François PFISTER de sa fonction de «D-Mitglied des Verwaltungsrates» et ce avec effet au 24 novembre 2008;

- de nommer:

\* Madame Elena Morrisova, née le 10 avril 1967, à Myjava, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «D-Mitglied des Verwaltungsrates» et ce avec effet immédiat et pour une durée de six ans.

Pour extrait analytique conforme  
«C-Mitglied des Verwaltungsrates»  
Hille-Paul Schut

Référence de publication: 2009011696/9168/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04942. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090009736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**EP Megaron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

—  
EXTRAIT

Il résulte des minutes de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, en date du 16 décembre 2008, que:

- M. Eric Bley, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il résulte également des résolutions de l'associée unique de la Société, que:

- M. Mark Phillips, né le 14 mai 1965 à Dorking, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée de 6 (six) ans.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009011865/649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04575. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090010022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.422.800,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on October 6<sup>th</sup>, 2008*

- Mr Harald CHARBON, Class B Manager is appointed as Chairman of the Board of Managers. He will act as Chairman for the whole period of his mandate as Manager. His mandate will be unlimited.

Certified true.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 6 octobre 2008*

- Monsieur Harald CHARBON, Gérant de Catégorie B est nommé en tant que Président du Conseil de Gérance. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat de gérant. Son mandat aura une durée indéterminée.

Certifié conforme

UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009011694/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 23 décembre 2008, que GS RA Program I, L.P. ayant son siège social à 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands a transféré la totalité des parts sociales détenues dans Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., soit 31.250 parts sociales, à Goldman Sachs Private Equity Holdings, L.P., ayant son siège social à 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.*

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2009011741/3521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**EAS, Emo Automotive Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 123.061.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 janvier 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009011595/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2009, réf. DSO-DA00033. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090009911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.526.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011666/9191/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05390. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Malis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.802.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

"PUMASTERN STIFTUNG", une société de droit du Liechtenstein, avec siège social à FL-9490 Vaduz, Kirchstrasse 39, ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Vaduz, le 18 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société anonyme holding "MALIS S.A." (ci-après la "Société") établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.802, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 31 décembre 2001,

au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille), représenté par 15.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux) chacune, libérées à concurrence de 25%.

Par la résolution du 29 octobre 2002, le Conseil d'Administration a constaté la libération intégrale du capital social par le versement de EUR 23.250,- par les actionnaires, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1717 du 2 décembre 2002.

En date du 2 août 2005, les statuts de la société ont été modifiés par acte devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1434 du 22 décembre 2005.

La comparante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société, suite à un contrat de transfert d'actions daté du décembre 2008.

La soussignée en tant qu'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société anonyme holding "MALIS S.A."

La soussignée en sa qualité de liquidateur de la société déclare que tout le passif de la société est réglé.

L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

13795

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/136. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 15 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011438/231/53.

(090010090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Kine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.084.

L'an deux mille huit,  
le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KINE HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.084 (NIN 2000 4002 297),

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 516 du 19 juillet 2000.

Le capital social s'élève à un million quatre cent mille Euros (€ 1.400.000,-), représenté par mille quatre cents (1.400) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société KINE HOLDING S.A. avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

*Troisième résolution*

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, L. SCHUMACKER, J-P FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1795. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009011442/201/56.

(090009892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Pluto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.732.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., a limited partnership under the laws of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 (United States of America),

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) "Pluto Luxembourg S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 102.732, was incorporated by deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on August 20, 2004, published in the Mémorial C number 1143 of November 12, 2004, and whose articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 31, 2005, published in the Mémorial C number 855 of September 7, 2005.

II.- That the capital of the company "Pluto Luxembourg S.à r.l.", pre-named, presently amounts to two hundred thirty four thousand and fifty United States Dollar (USD 234,050.-) divided into seven thousand five hundred and fifty (7,550) shares with a nominal value of thirty-one United States Dollar (USD 31.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company "Pluto Luxembourg S.à r.l.".

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "Pluto Luxembourg S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "Pluto Luxembourg S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 164,015.42.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., une société de droit du Delaware, ayant son siège social à the Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Pluto Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.732, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1143 du 12 novembre 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 855 du 7 septembre 2005.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Pluto Luxembourg S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent trente-quatre mille cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 234.050,-), représenté par sept mille cinq cent cinquante (7.550) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un Dollars des Etats-Unis (USD 31,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société "Pluto Luxembourg S.à r.l."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "Pluto Luxembourg S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "Pluto Luxembourg S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 164.015,42.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/191. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011418/231/103.

(090010007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Vintage General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Garnet S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.480.

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

La société dénommée Sopaf S.p.A., une société de droit italien avec siège social au 24 Foro Buonaparte, 20121 Milan, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Milan ayant un numéro fiscal n. 05916630154 (l'Associée Unique)

Ici représentée par Grégory Beltrame, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, Italie, le 21 juillet 2008

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I- La partie comparante est la seule associée de GARNET S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2008 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de la dénomination de la Société pour la renommer «Vintage General Partner S.à r.l.»;

2. modification de l'objet social afin de lui permettre d'agir en tant qu'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés;

3. modifications des statuts de la Société afin de refléter les points 1 et 2 ci-dessus;

4. nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Claude Crauser, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 22 avril 1981, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg;

M. Cornelius Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich, Allemagne, le 11 mars 1968, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg; et

M. Stefano Siglienti, administrateur de sociétés, né à Rome, Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1969, demeurant professionnellement au 24 Foro Buonaparte, Milan, Italie;

5. acceptation de la démission de M. Ubaldo Migliorati, employé privé, né à Trieste, le 29 mars 1968, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg et de M. Seiji Amino, employé privé, né à Tokyo, le 1<sup>er</sup> juin 1963, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg en tant que gérants;

6. établissement du siège statutaire et de l'établissement principal de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

7. acceptation de la démission du commissaire aux comptes, la société «ComCo S.A.» située au 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

8. Divers

Ensuite, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, passe les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société «GARNET S.à r.l.» en «Vintage General Partner S.à r.l.».

Conformément à cette résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Vintage General Partner S.à r.l.»»

*Seconde résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de lui permettre d'agir en tant qu'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés.

En conséquence de cette résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 2.** Le but de la Société est l'acquisition de participation au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société quelle que soit sa forme ainsi que la gestion de ces participations. La Société sera en particulier désignée et agira en tant que associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés, incluant sans se limiter à Vintage Fund SICAV-SIF S.C.A., une société d'investissement à capital variable ou SICAV sous la forme d'une société en commandite par actions organisée comme fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le Fonds). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut effectuer toutes activités jugées utiles à la réalisation de son objet social.»

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

- M. Claude Crauser, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 22 avril 1981, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg;

- M. Cornelius Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich, Allemagne, le 11 mars 1968, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg; et

- M. Stefano Siglienti, administrateur de sociétés, né à Rome, Italie, le 1<sup>er</sup> décembre 1969, demeurant professionnellement au 24 Foro Buonaparte, Milan, Italie.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de confirmer la démission, avec effet en date du présent acte, de M. Ubaldo Migliorati, employé privé, né à Trieste, le 29 mars 1968, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg et de M. Seiji Amino, employé privé, né à Tokyo, le 1<sup>er</sup> juin 1963, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 comme gérants de la Société et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date du présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Associée Unique décide de transférer et d'établir le siège statutaire avec effet le 23 juillet 2008 au 65, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'Associée Unique décide de confirmer la démission du commissaire aux comptes, la société «ComCo S.A.» ayant son siège social au 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet en date du présent acte.

*Frais estimés*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.500.- Euro.

*Déclaration*

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. BELTRAME; J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 juillet 2008, Relation LAC/2008/30995. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009011548/211/96.

(090010352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Infinity Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.601.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19.01.2009 um 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Hiltrud LEHNEN,

geb. am 24.10.1968 in Bitburg,

Burgweg 2, D-54636 Idenheim

Fabrice BECQUER,

geb. am 29.05.1964 in Briey,

23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Götz SCHÖBEL,

geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen,

Klosterstrasse 29, D-06567 Bad Frankenhausen

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder enden am Tage der Generalversammlung, welche im Jahre 2009 statt findet.

2. Das Verwaltungsratsmitglied Fabrice BECQUER wurde zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

3. Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt:

LCG International A.G.

R.C. B 8.354 Luxembourg

11 A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, den 19.01.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009011931/1215/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Majestic Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.550.

*Assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2009*

L'an deux mille neuf, le 2 janvier.

L'associé unique de la société MAJESTIC GLOBAL BUSINESS S.à.r.l., Monsieur NIFER Fahmi né en Tunisie à Sousse le 23 novembre 1977, demeurant à L-4636 Differdange, 40, rue Saint Nicolas, représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a décidé de céder 80 parts sociales à Monsieur NEFER Hdhili né le 17 octobre 1953 en Tunisie à Sousse demeurant 16, rue Alibenabiteb 5020 Sousse et 20 parts sociales à Madame DELLY Houda née le 6 décembre 1953 en Tunisie à Sousse et demeurant 16, rue Alibenabiteb 5020 Sousse.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Suite à cette cession, le capital social est réparti comme suit:

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Monsieur NEFER Hdhili, prédit . . . . . | 80 parts |
| 2) Madame DELLY Houda, prédit . . . . .    | 20 parts |

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2008.

NIFER Fahmi / NEFER Hdhili / DELLY Houda.

Référence de publication: 2009011929/7401/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06766. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

### **1A Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 69.229.

#### *Convention de cession d'actions*

Entre d'une part,

La société ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A. ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange dénommée ci-après le "vendeur"

Et d'autre part,

Monsieur Jean-Paul DEFAY, demeurant à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean dénommée ci-après l'"acheteur"

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

**1. Objet de la cession.** Le vendeur cède à l'acheteur, qui accepte des les acheter, 50 parts sociales de la société CLUB HOUSE LA RAQUETTE S.à r.l. ayant son siège social au 293, route de Luxembourg à L-8077 Bertrange.

**2. Prix.** Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de EUR 1.000,- (mille Euros).

**3. Transfert de propriété.** La propriété des parts sociales cédées sera transférée à la date de signature de la présente convention.

**4. Paiement du prix.** Le vendeur reconnaît avoir reçu le montant global à la date de signature de la présente convention.

**5. Déclaration du vendeur.** Le vendeur déclare donner les garanties de fait et de droit généralement en usage. Il garantit notamment qu'il est le propriétaire unique des actions cédées, que celles-ci sont librement cessibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun privilège et qu'elles ne sont pas données en gage à un tiers.

**6. Déclaration de l'acheteur.** L'acheteur déclare avoir pleine connaissance de la situation active et passive de la société.

**7. Réclamation.** Toute réclamation que l'acheteur pourrait faire valoir devra être notifiée au vendeur au plus tard trois mois après la date de signature de la présente.

**8. Intégralité de l'accord.** La présente convention contient l'intégralité de l'accord des parties relativement à son objet. Elle se substitue à tout autre accord, proposition, offre, déclaration d'intention ou réserve qui auraient été formulés antérieurement par l'une ou l'autre des parties, oralement ou par écrit.

**9. Confidentialité.** Chaque partie s'interdit toute divulgation de l'existence et du contenu de la présente convention sans l'accord préalable de l'autre partie.

**10. Droit applicable.** La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

**11. Arbitrage.** Toute contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumise à l'appréciation d'un collège de trois arbitres qui seront désignés et qui statueront, sous la seule réserve qu'en cas de désaccord, la désignation des arbitres sera faite par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Fait en autant d'originaux que de partie à Luxembourg, le 22/06/2007.

Signature / Signature

L'acheteur / Le vendeur

Référence de publication: 2009011917/2712/41.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Lursys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 63.949.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011980/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03071. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**1A Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 69.229.

*Convention de cession d'actions*

Entre d'une part,

Monsieur Sergio DI DONATO, demeurant à L-8077 Bertrange, 293, rue de Luxembourg dénommé ci-après le "vendeur"

Et d'autre part,

La société ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A. ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange dénommée ci-après l'"acheteur"

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

**1. Objet de la cession.** Le vendeur cède à l'acheteur, qui accepte des les acheter, 100 parts sociales de la société CLUB HOUSE LA RAQUETTE S.à r.l. ayant son siège social au 293, route de Luxembourg à L-8077 Bertrange.

**2. Prix.** Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de EUR 2.000,- (deux mille EUROS).

**3. Transfert de propriété.** La propriété des parts sociales cédées sera transférée à la date de signature de la présente convention.

**4. Paiement du prix.** Le vendeur reconnaît avoir reçu le montant global à la date de signature de la présente convention.

**5. Déclaration du vendeur.** Le vendeur déclare donner les garanties de fait et de droit généralement en usage. Il garantit notamment qu'il est le propriétaire unique des actions cédées, que celles-ci sont librement cessibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun privilège et qu'elles ne sont pas données en gage à un tiers.

**6. Déclaration de l'acheteur.** L'acheteur déclare avoir pleine connaissance de la situation active et passive de la société.

**7. Réclamation.** Toute réclamation que l'acheteur pourrait faire valoir devra être notifiée au vendeur au plus tard trois mois après la date de signature de la présente.

**8. Intégralité de l'accord.** La présente convention contient l'intégralité de l'accord des parties relativement à son objet. Elle se substitue à tout autre accord, proposition, offre, déclaration d'intention ou réserve qui auraient été formulés antérieurement par l'une ou l'autre des parties, oralement ou par écrit.

**9. Confidentialité.** Chaque partie s'interdit toute divulgation de l'existence et du contenu de la présente convention sans l'accord préalable de l'autre partie.

**10. Droit applicable.** La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

**11. Arbitrage.** Toute contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumise à l'appréciation d'un collège de trois arbitres qui seront désignés et qui statueront, sous la seule réserve

qu'en cas de désaccord, la désignation des arbitres sera faite par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Fait en autant d'originaux que de partie à Luxembourg, le 18/05/2007.

Signature / Signature

L'acheteur / Le vendeur

Référence de publication: 2009011915/2712/42.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

### **1A Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 69.229.

#### *Convention de cession d'actions*

Entre d'une part,

La société ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A. ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange dénommée ci-après le "vendeur"

Et d'autre part,

Madame Claudine GATTI-BECKER, demeurant à L-4382 EHLERANGE, 73, rue de Sanem, dénommée ci-après l'"acheteur"

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

**1. Objet de la cession.** Le vendeur cède à l'acheteur, qui accepte des les acheter, 50 parts sociales de la société CLUB HOUSE LA RAQUETTE S.à r.l. ayant son siège social au 293, route de Luxembourg à L-8077 Bertrange.

#### **2. Prix.**

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de EUR 1.000,- (mille EUROS).

**3. Transfert de propriété.** La propriété des parts sociales cédées sera transférée à la date de signature de la présente convention.

**4. Paiement du prix.** Le vendeur reconnaît avoir reçu le montant global à la date de signature de la présente convention.

**5. Déclaration du vendeur.** Le vendeur déclare donner les garanties de fait et de droit généralement en usage. Il garantit notamment qu'il est le propriétaire unique des actions cédées, que celles-ci sont librement cessibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun privilège et qu'elles ne sont pas données en gage à un tiers.

**6. Déclaration de l'acheteur.** L'acheteur déclare avoir pleine connaissance de la situation active et passive de la société.

**7. Réclamation.** Toute réclamation que l'acheteur pourrait faire valoir devra être notifiée au vendeur au plus tard trois mois après la date de signature de la présente.

**8. Intégralité de l'accord.** La présente convention contient l'intégralité de l'accord des parties relativement à son objet.

Elle se substitue à tout autre accord, proposition, offre, déclaration d'intention ou réserve qui auraient été formulés antérieurement par l'une ou l'autre des parties, oralement ou par écrit.

**9. Confidentialité.** Chaque partie s'interdit toute divulgation de l'existence et du contenu de la présente convention sans l'accord préalable de l'autre partie.

**10. Droit applicable.** La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

**11. Arbitrage.** Toute contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumise à l'appréciation d'un collège de trois arbitres qui seront désignés et qui statueront, sous la seule réserve qu'en cas de désaccord, la désignation des arbitres sera faite par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Fait en autant d'originaux que de partie à Luxembourg, le 22/06/2007.

Signature / Signature

L'acheteur / Le vendeur

Référence de publication: 2009011914/2712/43.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Der Montage Schreiner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.118.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Arno ROSSLER, Schreiner, wohnhaft in D-54314 Baldringen, Birkenweg 9.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "DER MONTAGE SCHREINER S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausführung von Schreinerarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Arno ROSSLER, Schreiner, wohnhaft in D-54314 Baldringen, Birkenweg 9, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

#### *Erklärung*

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Arno ROSSLER, Schreiner, wohnhaft in D-54314 Baldringen, Birkenweg 9.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ROSSLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 janvier 2009. Relation: ECH/2009/22. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009011894/201/105.

(090010064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Babcock & Brown Riva Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.876.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

B&B MH 4 Co LIMITED, a private limited liability company of 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 37500, holder of two hundred fifty (250) shares in the Company, hereby represented by Mr Max Mayer, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2008.

BBWP Holdings (Bermuda) Limited, a private limited liability company of 18, Parliament Street, Hamilton, BER - HM 12 Bermuda, registered under the number Bermudes 37277, holder of two hundred fifty (250) shares in the Company, hereby represented by Mr Max Mayer, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on 19 December 2008.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Babcock & Brown Riva Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.876, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, on 2nd December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 550 on 16 March 2006, modified the last time by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 5th December 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company")

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

*Third resolution*

The shareholders appoint Mr Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

B&B MH 4 Co LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 37500, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société, ici représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2008.

BBWP Holdings (Bermuda) Limited, une société à responsabilité limitée de droit bermuda, ayant son siège social au 18, Parliament Street, Hamilton, BER - HM 12 Bermuda, immatriculée sous le numéro Bermudes 37277, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société,

ici représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2008.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'associées, représentées tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de Babcock & Brown Riva Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social a 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.876, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 en date du 16 mars 2006, modifié pour la dernière fois suivante acte devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations («la Société»).

Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités;
4. Divers.

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

*Troisième résolution*

Les associées décident de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53024. - Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009011411/206/134.

(090010361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Apollonia Gestion Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 113.126.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011983/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03059. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090010540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Yossef S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 18.817.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "YOSSEF S.A." avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,  
inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 18.817,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1981, publié au Mémorial C numéro 11 du 19 janvier 1982,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 05 juillet 2001, publiée au Mémorial C numéro 1232 du 27 décembre 2001 et entraînant conversion du capital en € 174.000,-.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable agréé, demeurant professionnellement à Bertrange,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Transfert du siège:*

Le siège de la société est transféré à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Le premier alinéa de l'article 3 des statuts sera libellé comme suit:

«**Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REUTER-WAGNER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 008. Relation: CAP/2008/3891. Reçu douze euros. 12,-€

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 30 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009011457/225/41.

(090010382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Chen Ling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 41.826.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "CHEN LING S.A." avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 41.826,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 06 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 44 du 30 janvier 1993,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 22 novembre 2000, publiée au Mémorial C numéro 779 du 19 septembre 2001, emportant conversion du capital en Euros.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable agréé, demeurant professionnellement à Bertrange,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Transfert du siège:*

Le siège de la société est transféré à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera libellé comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup> . alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 11 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REUTER-WAGNER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3895 Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 31 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009011456/225/41.

(090010369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Muscat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012019/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00164. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Metatrone Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012020/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00170. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Keyko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.119.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 novembre 2008*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

\* M. Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;

\* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;

\* Mlle Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974 à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;

De leurs fonctions de gérant.

- L'associé unique a nommé:

\* Cyan S.à r.l., société à responsabilité limitée, régie sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.122;

Aux fonctions de gérant et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Keyko S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009011863/6654/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### **W2005/2007 Aravalli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.528.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 4 décembre 2008, que Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware) Limited Partnership ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, que Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, et que W2007 Parallel Aravalli S.à r.l. ayant son siège social à 9-11 Grand-rue, L-1661 Luxembourg, ont transféré respectivement 89,079 parts sociales, 910,921 parts sociales et 31,614 parts sociales, détenues dans W2005/2007 Aravalli S.à r.l. à:

1,031,614 parts sociales à W2007 Finance Sub L.L.C. ayant son siège social à 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W2005/2007 Aravalli S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009011747/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### **Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand eight, on the thirty-first day of the month of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special proxy dated December 24, 2008 granted by Mr Corrado Pia, being a director of Santé S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 94.911 (the "Company"), duly authorised by resolutions of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") dated 1st December 2008, represented by substitution by Mr

Antoine Daurel, given on 31 December 2008 which proxy after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall be registered together with the present deed.

The appearing person, acting in his quality of special attorney of the board of directors of the Company, declared and requested the notary to state that:

(I) The Company was incorporated on 24 July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 888 of 29 August 2003. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 November 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2950 of 11 December 2008.

(II) The Company has an issued share capital of eighty-four million nine hundred and one thousand Euros (EUR 84,901,000.-) divided into eight hundred forty-nine thousand and ten (849,010) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into three hundred ninety-nine thousand and twenty-eight (399,028) category A shares, three hundred sixty-five thousand one hundred and sixty-six (365,166) category B shares and eighty-four thousand eight hundred and sixteen (84,816) category C shares, all of which have been fully paid up.

(III) The shareholders of the Company resolved at their extraordinary general meeting on 19th November 2008 enacted by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2950 of 11 December 2008 to increase the issued share capital of the Company from its new amount of eighty-four million nine hundred and one thousand Euros (EUR 84,901,000.-), represented by three hundred ninety-nine thousand and twenty-eight (399,028) category A shares, three hundred sixty-five thousand one hundred and sixty-six (365,166) category B shares and eighty-four thousand eight hundred and sixteen (84,816) category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000.-) (the "Authorised Amount") in order to bring it to ninety-two million nine hundred and one thousand Euros (EUR 92,901,000.-), and authorized and empowered the board of directors of the Company to implement the share capital increase up to the Authorised Amount and proceed to the subscriptions by the shareholders to thirty-seven thousand six hundred (37,600) new category A shares (the "Authorised A Shares"), thirty-four thousand four hundred and eight (34,408) new category B shares (the "Authorised B Shares") and seven thousand nine hundred and ninety-two (7,992) new category C shares (the "Authorised C Shares" and together with the Authorised A Shares and the Authorised B Shares, the "Authorised Shares") having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to accept the subscriptions for such Authorised Shares by the current shareholders against contributions in cash, to receive the payments of the subscriptions by the current shareholders for the Authorised Shares, to amend the shareholders' register as a consequence of the share capital increase upon subscription thereof, and to appear before a notary public to enact by notarial deed the subscription for the Authorised Shares and the subsequent amendment of article 5 of the Articles.

(IV) The Board of Directors resolved on 1st December 2008 (i) to implement the share capital increase up to the Authorised Amount as set out in the circular resolutions of the directors taken on 1st December 2008 ( the "Resolutions", a copy of which Resolutions being attached hereto), (ii) to acknowledge the receipt of the funds amounting to the Authorised Amount on the bank account of the Company for the full payment of the subscription for the Authorised Shares, and (iii) thus to accept the subscription by the current shareholders of the Company for the Authorised Shares in the following proportions:

Shareholder	Number and category of shares subscribed	Payment (EUR)
Santé Holdings S.r.l. . . . . .	37,600 category A shares	EUR 3,760,000
DeA Capital Investments S.A. . . . . .	34,408 category B shares	EUR 3,440,800
Mediobanca S.p.A . . . . .	7,992 category C shares	EUR 799,200
Total . . . . .	80,000	EUR 8,000,000

(V) The Board of Directors then authorised and instructed each director acting alone with the possibility of sub-delegation to appear on behalf of the Board of Directors before a notary to enact that the issued share capital of the Company has been increased up to the total amount of ninety-two million nine hundred and one thousand Euros (EUR 92,901,000.-) by the issue of (i) thirty-seven thousand six hundred (37,600) new category A shares to Santé Holdings S.r.l., (ii) thirty-four thousand four hundred and eight (34,408) new category B shares to DeA Capital Investments S.A. and (iii) new seven thousand nine hundred and ninety-two (7,992) new category C shares to Mediobanca S.p.A, and that as a result of such increase of capital, article 5 first indent, of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The Corporation's capital is set at ninety-two million nine hundred and one thousand Euros (EUR 92,901,000.-) divided into nine hundred twenty-nine thousand and ten (929,010) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into:

(i) four hundred thirty-six thousand six hundred and twenty-eight (436,628) category A shares subscribed for by Santé Holdings S.r.l., a private limited company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italy, registered with the registry of commerce of Milan under number 03992120968;

(ii) three hundred ninety-nine thousand five hundred and seventy-four (399,574) category B shares subscribed for by DeA Capital Investments S.A., a limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having

its registered office located at 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 127.685; and

(iii) ninety-two thousand eight hundred and eight (92,808) category C shares subscribed for by Mediobanca S.p.A., a limited company organized under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italy, being registered with the registry of commerce of Milan under number 00714490158."

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at forty-five thousand euros (EUR 45.000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with the undersigned notary the present original deed.

#### Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial en vertu d'une procuration datée du 24 décembre 2008 conférée par M. Corrado Pia, étant administrateur de Santé S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.911 (la «Société»), dûment autorisé suivant résolutions du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») daté du 1<sup>er</sup> décembre 2008, elle-même représentée par substitution par Me Antoine Daurel donnée le 31.12.2008 laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(I) La Société a été constituée le 24 juillet 2003 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 888 du 29 août 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 novembre 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2950 du 11 décembre 2008.

(II) La Société a un capital social émis de quatre-vingt-quatre millions neuf cent un mille Euros (EUR 84.901.000.-) divisé en huit cent quarante-neuf mille dix (849.010) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, divisées en trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit (399.028) actions de catégorie A, trois cent soixante-cinq mille cent soixante-six (365.166) actions de catégorie B et quatre-vingt-quatre mille huit cent seize (84.816) actions de catégorie C, toutes étant entièrement libérées.

(III) Les actionnaires de la Société ont décidé lors de leur assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2008, dont acte a été passé par-devant le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2950 du 11 décembre 2008 d'augmenter le capital social émis de la Société de son nouveau montant de quatre-vingt quatre million neuf cent un mille Euros (EUR 84.901.000.-), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit (399.028) actions de catégorie A, trois cent soixante-cinq mille cent soixante-six (365.166) actions de catégorie B et quatre-vingt-quatre mille huit cent seize (84.816) actions de catégorie C, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, d'un montant de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000.-) (le «Montant Autorisé») afin de le porter à quatre-vingt douze millions neuf cent un mille Euros (EUR 92.901.000.-), et d'autoriser et charger le conseil d'administration de la Société d'effectuer l'augmentation du capital social à concurrence du Montant Autorisé et de procéder aux souscriptions par les actionnaires aux trente-sept mille six cent (37.600) nouvelles actions de catégorie A (les «Actions A Autorisées»), trente-quatre mille quatre cent huit (34.408) nouvelles actions de catégorie B (les «Actions B Autorisées») et sept mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.992) nouvelles actions de catégorie C (les «Actions C Autorisées»), et ensemble avec les Actions A Autorisées et les Actions B Autorisées, les «Actions Autorisées»), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, d'accepter les souscriptions pour ces Actions Autorisées par les actionnaires actuels en contrepartie d'apports en numéraire, de recevoir les paiements de ces souscriptions par les actionnaires actuels pour les Actions Autorisées, de modifier le registre des actionnaires suite à l'augmentation du capital social au moment de leur souscription, et de comparaître par-devant un notaire pour consigner dans un acte la souscription des Actions Autorisées et de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts.

(IV) Le Conseil d'Administration a décidé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 (i) d'effectuer l'augmentation de capital à concurrence du Montant Autorisé tel que mentionné dans les résolutions circulaires des administrateurs prises le 1<sup>er</sup> décembre 2008 (les «Résolutions», une copie desquelles Résolutions étant annexée à la présente), (ii) de constater la

réception des fonds s'élevant au Montant Autorisé sur le compte bancaire de la Société pour le paiement intégral des Actions Autorisées, et (iii) ainsi d'accepter la souscription par les actionnaires actuels de la Société des Actions Autorisées dans les proportions suivantes:

Actionnaire	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Paiement (EUR)
Santé Holdings S.r.l. ....	37.600 actions de catégorie A	EUR 3.760.000
DeA Capital Investments S.A. ....	34.408 actions de catégorie B	EUR 3.440.800
Mediobanca S.p.A. ....	7.992 actions de catégorie C	EUR 799.200
Total .....	80.000	EUR 8.000.000

(V) Le Conseil d'Administration a ensuite autorisé et chargé chaque administrateur, agissant individuellement, avec pouvoir de sous-déléguer, de comparaître au nom du Conseil d'Administration par-devant un notaire afin de prendre acte que le capital social émis de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de quatre-vingt douze millions neuf cent un mille Euros (EUR 92.901.000.-) par l'émission de (i) trente-sept mille six cent (37.600) nouvelles actions de catégorie A à Santé Holdings S.r.l., (ii) trente-quatre mille quatre cent huit (34.408) nouvelles actions de catégorie B à DeA Capital Investments S.A. et (iii) sept mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.992) nouvelles actions de catégorie C à Mediobanca S.p.A., et qu'en conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.** Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt douze million neuf cent un mille Euros (EUR 92.901.000.-) divisé en neuf cent vingt-neuf mille et dix (929.010) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, divisées en:

(i) Quatre cent trente-six mille six cent vingt-huit (436.628) actions de catégorie A souscrites par Santé Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social au 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 03992120968;

(ii) trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-quatorze (399.574) actions de catégorie B souscrites par DeA Capital Investments S.A., une société anonyme organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.685; et

(iii) quatre-vingt-douze mille huit cent huit (92.808) actions de catégorie C souscrites par Mediobanca S.p.A., une société anonyme organisée sous les lois italiennes, ayant son siège social à Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 00714490158.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont estimés à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/382. Reçu quarante mille euros Eur 0,50% = 40.000.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011777/5770/172.

(090010144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: CHF 40.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.107.

—  
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 2 décembre 2008

La démission de Madame Virginie Raux, Gérant A, a été acceptée.

La nomination de Monsieur Peter Duynslaeger, Gérant A, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour une durée s'achevant dès l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012, a été acceptée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Peter Duynslaeger, Gérant A

M. Stuart Wilkins, Gérant A

M. Martin Fricker, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

*Pour Lloyds TSB Bank plc, Luxembourg*

Marie-Christine Piasta P262

Référence de publication: 2009011864/1323/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Karenita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 122.508.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009012065/6326/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06788. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Lux Brooker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.938.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012042/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03037. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Kenny S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009012043/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00195. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Dolcelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 71.801.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012044/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03041. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Paragon Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 87.866.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendacht.

Den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft "GENLICO LIMITED", mit Sitz in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, britische Jungferninseln, eingetragen im "International Business Companies Act" Register der britischen Jungferninseln unter der Nummer 608721, hier vertreten durch Herrn David SANA, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn David SANA, vorbenannt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

I.- dass die Aktiengesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A.", mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 87866, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. Juni 2002 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1268 vom 2. September 2002;

II.- dass das Kapital der Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A.", vorbenannt, einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) beträgt, aufgeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-);

III.- dass sich aus dem Aktienregister ergibt, dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." ist;

IV.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

V.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." übernommen hat;

VI.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." gewährleistet;

VII.- dass die Liquidation der Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

VIII.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

IX.- dass das Aktienregister der Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." annulliert worden sind;

X.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "PARAGON INVESTMENT S.A." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

**Kosten**

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf siebenhundertfünfzig Euro geschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung.

Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Version massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

**Follows the English translation of the German version**

In the year two thousand and eight.

On the thirtieth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company "GENLICO LIMITED", with registered office at Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, British Virgin Islands, recorded with the "International Business Companies Act" Register of the British Virgin Islands und the number 608721,

here represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. David SANA, declared and requested the notary to act:

I.- that the company (société anonyme) "PARAGON INVESTMENT S.A.", with registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B number 87.866, was incorporated by deed of the undersigned notary on June 11, 2002, published in the Mémorial C number 1268 of September 2, 2002;

II.- that the capital of the company "PARAGON INVESTMENT S.A.", pre-named, presently amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;

III.- that it derives from the company's share register that the appearing party is the holder of all the shares of the company "PARAGON INVESTMENT S.A.";

IV.- that the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "PARAGON INVESTMENT S.A." which has discontinued all activities;

V.- that the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the company "PARAGON INVESTMENT S.A.";

VI.- that it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company "PARAGON INVESTMENT S.A." and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company "PARAGON INVESTMENT S.A." even if unknown at present;

VII.- that the liquidation of the company "PARAGON INVESTMENT S.A." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated;

VIII.- that full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

IX.- that the share register of the company "PARAGON INVESTMENT S.A." has been cancelled;

X.- that the corporate documents the dissolved company "PARAGON INVESTMENT S.A." shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Costs*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English version.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: SANA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/160. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011380/231/106.

(090010081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Balbuzard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2716 Luxembourg, 2, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 24.715.

En vertu de plusieurs cessions sous seing privé, approuvées par l'ensemble des associés, les parts sociales de Balbuzard S.à r.l. sont actuellement détenues par:

Jane WIBO .....	375 parts sociales
Thierry VINCENT .....	63 parts sociales
Eric VINCENT .....	62 parts sociales

Jane WIBO

Gérante

Référence de publication: 2009011871/1267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Novamil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVAMIL INVEST S.A.

FINDI S.à r.l. / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

représentée par N. THIRION / -

Représentant Permanent / -

Référence de publication: 2009011964/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05782. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Parmed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.902.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009011979/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05733. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Alex F. Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.245.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur SCLIPPA Ferruccio, demeurant Via delle Robinie, 8/1, I-33019 TRICESIMO (UD),

ci-après nommée „l'actionnaire unique”;

ici représentée par: Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg; en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 15 décembre 2008;

laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur” par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée „ALEX F. HOLDING S.A.” société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 80.245, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie

ci-après nommée „la société”, a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2001, publiée au Mémorial C de 2001 numéro 692.

- Que le capital social de la Société „ALEX F. HOLDING S.A.” prédésignée, s'élève actuellement à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR), représenté par DIX MILLE (10.000) actions, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

- Que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société „ALEX F. HOLDING S.A.” et qu'en tant actionnaire elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que la société dissoute possède deux participations dans les sociétés suivantes:

- KOMO INVEST S.r.o, ayant son siège social à Via Sturova 2, 040 01 Kosice, CF. 36 206 334;

- SGC ST GEORGES COMPANY LTD, ayant son siège social 2 Babmaes Street, London;

qui seront transmises à l'actionnaire unique prénommé.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15899. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009011419/209/56.

(090010057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Chiafia Financing Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.157.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Chiafia S.A., société anonyme de droit panaméen, dont le siège social se situe Calle 53 E, Urbanisation Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama, Republica de Panama, enregistrée au registre public sous le numéro 543213,

ici représenté par Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 décembre 2008.

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Chiafia Financing Holding S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 76.157 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 721 du 4 octobre 2000;

II. Le capital social émis de la Société est de deux cent mille dollars des Etats-Unis (200.000,- USD) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune une, entièrement libérées.

L'actionnaire unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'associé unique représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.FENDER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53030. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009011394/206/46.

(090010113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**LP Two Weiterstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.568.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law LOGIC PARK EUROPE S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B113.569,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law LP Two Weiterstadt S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B113.568, has been incorporated by deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing at Luxembourg, on January 10, 2006, published in Mémorial C number 730 of April 11, 2006.

II.- That the capital of the company LP Two Weiterstadt S.à r.l., pre-named, presently amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company LP Two Weiterstadt S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company LP Two Weiterstadt S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company LP Two Weiterstadt S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LOGIC PARK EUROPE S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B113.569,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LP Two Weiterstadt S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B113.568, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 730 du 11 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société LP Two Weiterstadt S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société LP Two Weiterstadt S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société LP Two Weiterstadt S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société LP Two Weiterstadt S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 janvier 2009, Relation GRE/2009/202. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011393/231/94.

(090010115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### **Ariete S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.239.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARIETE S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.239 (NIN 1999 2233 985),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 du 12 février 2000,

au capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euros (€ 49.578,-), représenté par quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (49.578) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société ARIETE S.A. avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

*Troisième résolution*

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, L. SCHUMACKER, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 janvier 2009. Relation: ECH/2009/4. - Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009011409/201/57.

(090010644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**VGC (Funding) Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.542.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Stichting Euro Equity Holdings, une fondation de droit néerlandais, avec siège social au NL-6411 ES Heerlen, Tempsplein 1-B, Pays-Bas, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce Kamer van Koophandel en Fabrieken Zuid Limburg, Pays-Bas;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée VGC (Funding) Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce section B numero 103.542, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1293 du 16 décembre 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée VGC (Funding) Holdings S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VGC (Funding) Holdings S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

#### Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 janvier 2008, Relation GRE/2009/205. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009011391/231/50.

(090010123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

#### **Pymoon, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 101.134.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009011982/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05710. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.